



**BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'OMS GUINÉE**  
Conakry – Cité Ministérielle Donka  
B. P. : 817 Tél. : (+224) 622 35 00 47  
Email : [afwcognwr@who.int](mailto:afwcognwr@who.int)

## AVIS DE VENTE

Le Bureau de la Représentation de l'Organisation Mondiale de la Santé en Guinée, porte à la connaissance du public qu'il procédera à la vente aux enchères de plusieurs catégories de biens réformés (matériel informatique, meuble etc.) suivant les lots ci-après :

- 14 lots Mixtes à Conakry
  - Laptops, Desktops, Ecrans, Smart TV, Tablettes, Imprimantes, Projecteurs, Onduleurs, Stabilisateurs, Modems, Equipements Réseaux, Meubles, Smartphones, Téléphones IP, Docking Station, Serveurs, Câblages, Cartouches d'encre, Véhicules.
- 2 Lots Mixtes à N'zérékoré
  - Desktops, Ecrans, Imprimantes, Onduleurs, Stabilisateurs, Meubles, ventilateurs, Group Electrogène.

Les lots sont vendus en l'état et peuvent être examinés au niveau du bureau de l'OMS Conakry sis au quartier Cité Ministérielle Donka pour les lots de 1 à 14 et au Sous bureau de N'zérékoré pour les lots 15 et 16. Les visites débuteront **du lundi 7 au vendredi 18 juin 2021** aux heures d'ouverture de 9h00 à 16h00.

Les soumissions portant les références du/des lots et adresse complète du soumissionnaire devront être déposées sous pli fermé dans une enveloppe sans en-tête portant uniquement le numéro du lot au plus tard **le dimanche 20 juin 2021 à 16h00 précises**.

Le cahier des charges, la Fiche de Soumission, la liste des lots Détaillés pour la vente aux enchères du matériel réformé sont à retirer dans les bureaux de l'OMS Guinée.

Le port du masque et une pièce d'identité valide sont Obligatoires pour l'accès aux Bureaux de l'Organisation Mondiale de la Santé.



**CAHIER DES CHARGES POUR LA VENTE AUX ENCHERES DE BIENS  
APPARTENANT AU BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS EN GUINEE**

**Article 1 : Personnes admises à soumissionner :**

L'adjudication est ouverte au public sans restriction pour toute personne physique ou morale intéressée par telle vente.

**Article 2 : Objets mis en vente :**

- 14 lots Mixtes à Conakry
  - Laptops, Desktops, Ecrans, Smart TV, Tablettes, Imprimantes, Projecteurs, Onduleurs, Stabilisateurs, Modems, Equipements Réseaux, Meubles, Smartphones, Téléphones IP, Docking Station, Serveurs, Câblages, Cartouches d'encre, Véhicules.
- 2 Lots Mixtes à N'zérékoré
  - Desktops, Ecrans, Imprimantes, Onduleurs, Stabilisateurs, Meubles, ventilateurs, Group Electrogène.

**Article 3 : Lieu d'entreposage et de visite :**

Les matériels sont entreposés dans la cour de l'OMS à Conakry et au sous bureau de l'OMS N'zérékoré.

**Article 4 : Visite :**

La visite sera autorisée aux heures et jours ouvrables dès la parution de l'annonce et pendant deux (2) semaines du 7 au 20 juin 2021.

**Article 5 : Soumission :**

La soumission se fait sous pli fermé dans une enveloppe, à l'extérieur le numéro du lot et à l'intérieur les éléments suivants :

- **Le formulaire de soumission à remplir et à mettre dans l'enveloppe est à retirer à la guérite.** L'offre devra préciser (tel qu'indiqué sur le formulaire à remplir), le code du lot d'articles, le prix proposé (en chiffres et en lettres), le numéro de téléphone, la date, le nom et la signature du postulant
- Les offres n'ayant pas été faites à travers le formulaire officiel des renseignements ou ayant un formulaire mal rempli ne seront pas

**BUREAU DE LA REPRESENTATION DE L'OMS GUINEE**

Conakry – Cité Ministérielle Donka

B. P. : 817 Tél. : (+224) 622 35 00 47

Email : [afwcognwr@who.int](mailto:afwcognwr@who.int)

considérées. La soumission des offres par voie électronique (e-mail) ne sera pas autorisée et les offres en retard ne seront pas acceptées.

- Il est possible de soumissionner pour un ou plusieurs lots en prenant soin de mentionner unique le numéro du lot choisi sur chaque enveloppe.

**Article 6 : Paiement et enlèvement :**

Dans un délai de 72 heures après adjudication, l'adjudicataire doit s'acquitter de son paiement et procéder à l'enlèvement. Tout retard excessif équivaut à un renoncement et donc pourra entraîner la perte de la remise en vente des lots.

**Article 7 : Conditions de la vente :**

Tous les équipements sont vendus dans leur état et emplacement actuel. L'OMS ne prend pas en charge les frais de remise en état, de réparation, de transport jusqu'à l'acquéreur et aucune représentation ou garantie d'aucune sorte n'est fournie en relation avec les lots vendues.

**Article 8 : Dédouanement :**

Les frais de dédouanement éventuels sont à la charge de l'acquéreur et l'OMS leur fournira une correspondance de vente signé par le représentant de L'OMS.

**Article 9 : Accès :**

Le port du masque et une pièce d'identité valide sont Obligatoires pour l'accès aux Bureaux de l'Organisation Mondiale de la Santé.

**Article 10 : Engagement :**

Toute personne qui s'engage à soumissionner accepte les conditions énoncées ci-dessus.



1/1